



15ème législature

Question N° : 11295	De M. Pierre-Yves Bournazel (UDI, Agir et Indépendants - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >Dispositif « Plus de Maîtres que de classes »	Analyse > Dispositif « Plus de Maîtres que de classes ».
Question publiée au JO le : 31/07/2018 Réponse publiée au JO le : 04/12/2018 page : 11129 Date de changement d'attribution : 16/10/2018 Date de renouvellement : 06/11/2018		

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la poursuite du dispositif « plus de maîtres que de classes », issu de la « loi pour la refondation de l'école » de 2013. Visant à l'affectation dans une école de zone d'éducation prioritaire d'un professeur supplémentaire, ce dispositif prévoit d'aider les équipes enseignantes à mieux prévenir les difficultés scolaires et à y remédier. Depuis la mise en place du dispositif de dédoublement des classes de cours préparatoire (CP) dans les zones d'éducation prioritaire (REP+), les enseignants se questionnent aujourd'hui sur la coexistence de ces deux dispositifs et sur la pérennité du dispositif « plus de maîtres que de classes ». Ces questionnements semblent légitimes tant les deux dispositifs diffèrent par leur mise en application mais convergent quant au but qui leur est donné, à savoir l'amélioration du suivi des élèves de CP dans les zones d'éducation prioritaire. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur la coordination et le déploiement de ces deux dispositifs.

Texte de la réponse

Pour combattre la difficulté scolaire, il faut agir à la racine. Le choix a été fait de cibler les efforts sur l'éducation prioritaire où les besoins sont les plus importants en desserrant les effectifs de manière significative, avec le dédoublement des classes de CP et de CE1, échelonné sur les rentrées scolaires 2017 à 2019, et un objectif de 12 élèves par classe. Au plan national, dès la rentrée 2017, le dispositif est opérationnel dans les classes de CP en REP+ avec près de 90 % des classes dédoublées. Les services académiques ont travaillé en étroite concertation avec les communes pour trouver des solutions d'aménagement des locaux permettant le dédoublement. Par exception, lorsque les bâtiments scolaires ne permettaient pas l'enseignement en classe à effectifs réduits, des solutions de co-intervention avec la présence de deux enseignants dans une même classe ont été trouvées. Afin de donner à cette démarche pédagogique et aux moyens importants qui lui sont consacrés toute leur efficacité, un plan de formation spécifique destiné à accompagner les équipes dans la mise en œuvre, a démarré dès le mois de septembre 2017. Pour poursuivre notamment la montée en puissance de la mesure, 3 881 créations d'emplois en moyens d'enseignement sont prévues au niveau national à la rentrée 2018 dans le premier degré. S'agissant du dispositif « Plus de maîtres que de classe », il est actuellement maintenu : plus de 60 % des postes qui y sont dédiés étant stabilisés dans des écoles classées en réseau REP et REP+ à la rentrée scolaire 2017. Il fait actuellement l'objet d'une évaluation scientifique tout comme le dédoublement, pour mesurer l'impact comparé de ces dispositifs



sur les progrès des élèves.